

Citadelle de Besançon - Homologation des tarifs et droits d'entrée pour 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la séance du Conseil d'Administration de la SEM de la Citadelle le 14 novembre 1994, il a été procédé à une revalorisation et à une modification de la structure des tarifs et droits d'entrée à la Citadelle comme indiqué ci-après :

	Tarifs au 01/07/1994	Tarifs au 01/01/1995	Tarifs au 01/07/1995	% augmen- tation
1 - Tarifs individuels (augmentation au 01/07/1995)				
- Adulte (tarif normal)	30 F	30 F	40 F	33
- Adulte (tarif réduit)				
. Militaires, résidents villes jumelées, 16-18 ans	20 F	20 F	30 F	50
. Personnes âgées (+ 65 ans), familles nombreuses, handicapés, étudiants, abonnés CNMH	30 F	30 F	30 F	0
- Enfants :	15 F	15 F	20 F	33
. 6-9 ans	20 F	20 F	20 F	0
. 10-16 ans				
2 - Abonnements annuels simples (instauration au 01/01/1995)				
- Adulte	-	120 F	120 F	nouveau
- Enfant	-	80 F	80 F	nouveau
- Famille	-	260 F	260 F	nouveau
3 - Tarifs groupes à partir de 25 personnes				
- Adultes (augmentation au 01/01/1995)	20 F	25 F	25 F	25
- Enfants non bisontins	15 F	15 F	15 F	0
- Enfants bisontins (avec compensation tarifaire de la Ville à la SEM)	0 F	0 F	0 F	-

Les abonnements annuels constituent la nouveauté essentielle de cette grille tarifaire. Ils concernent essentiellement les Bisontins ainsi que les habitants de la périphérie proche et devraient, compte tenu du niveau tarifaire proposé, être incitatifs à une fréquentation assidue du site. Les abonnements et les augmentations concernant les groupes entreront en vigueur au 01/01/1995. Les autres seront applicables au 01.07/1995.

Après en avoir délibéré conformément à l'article 17 de la convention de délégation de gestion et sur avis favorables des Commissions Tourisme - Citadelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins onze abstentions, homologue ces nouveaux tarifs.